

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	Pour 10 Contre Abstentions

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Mardi 08 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, M. SANGOI Éric, Mme LUBAS Gisèle, Mme SALA Sylviane, Mme DUBOSCQ Dominique, Mme GABARROT Pauline.

Absents ayant donné procuration : M. DOREY Bernard à Mme MAIMIR Evelyne.

Absentes excusées : Mme ABADIE Alexandra, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène, Mme DAL LAGO Rosemonde.

Absente : Mme MOUTON Marie-Joëlle.

M. Gérard FORGUES est élu secrétaire de séance.

2025.02.02C – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION L'AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration, la demande de subvention pour l'année 2025, présentée par l'amicale du personnel.

Après examen du dossier, il propose d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 300 € à cette association.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer et de verser une subvention de 300 € à l'amicale du personnel.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 du Budget de la Résidence de Lézian
- donne pouvoir à Monsieur Le Président, pour la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 08/04/2025

PUBLICATION COURRIER ARRIVEE LE

09 AVR. 2025

Sous-Préfecture de MIRANDE

M. Patrick FANTON

Le Président du C.C.A.S



M. Gérard FORGUES

Le secrétaire